

POURQUOI UTILISER DES PROTECTIONS INDIVIDUELLES À USAGE COURT ?

Certaines activités, comme l'agroalimentaire, nécessitent une hygiène irréprochable. L'utilisation de protections à usage court garantit une hygiène et une efficacité à moindre coût ; les équipements jetables permettant de disposer d'équipements neufs plusieurs fois dans la journée. L'agressivité de certains composés chimiques nécessite le remplacement des équipements de protection de catégorie 3 en cas de contact avec le vêtement.


COMMENT BIEN CHOISIR SA PROTECTION À USAGE COURT ?

Dans les équipements de protection individuelle à usage court, on distingue deux types de protections :

- les équipements d'hygiène qui évitent à l'opérateur de contaminer les lieux dans lequel il travaille et les produits qu'il traite ainsi que de souiller ses vêtements.
- les protections du corps de catégorie 3 contre les risques chimiques qui nécessitent d'être remplacées en cas de contact avec les produits concernés.

LA PROTECTION DES MAINS

POUR LES GANTS DESTINÉS À PROTÉGER L'HYGIÈNE

	PET	PEVIERGE	VINYLE	LATEX	NITRILE
Composition	Mélange Polyéthylène	Polyéthylène	Polychlorure de vinyle	Caoutchouc naturel	Caoutchouc synthétique
Avantages	Pas de risque allergique	Pas de risque allergique (Plus cher que PET)	Pas de risque allergique	Sensibilité	Sensibilité
				Confort gestuel	Confort gestuel
				Élasticité	Élasticité
Inconvénients	Fragile	Fragile	Fragile	Risque d'allergie	Peu économique
	Non extensible	Non extensible	Niveau protection faible	Peu économique	
	Peu de sensibilité	Peu de sensibilité	Peu extensible		
	Peu de dextérité	Peu de dextérité	Peu de sensibilité		
Stockage	Pas contact alimentaire		Peu de dextérité		
	Éviter la chaleur	Éviter la chaleur	Éviter la chaleur	Éviter la lumière	Éviter le froid
Contact alimentaire 					
Aliments Secs		X	X	X	X
Aliments Aqueux		X	X	X	X
Aliments Alcoolisés		X	Peu adapté	X	X
Aliments Acides		X	X		X (avec variable)
Aliments Gras		X		X (avec exclusions)	X

POUR LES GANTS DE CATÉGORIE 3 DESTINÉS AUX SALLES BLANCHES

	Confort, élasticité Sensibilité tactile	Durabilité	Résistance à la traction	Risques d'allergies	Résistance chimique	Coût	
LATEX	★★★★	★	★★	★★★★	★★	★★	Aucun
NITRILE	★★	★★★★	★★★★	★	★★★★	★★	Bas
NEOPRENE	★★★	★★	★★		★★★★	★★★	Moyen / Modéré
							Haut
							Supérieur



LES NORMES QUI PROTÈGENT

PICTO	NORMES	LIBELLÉS ET SPÉCIFICITÉS						
Norme de base								
	EN 420:2003+ A1:2009	Exigences générales relatives aux critères de conception, d'innocuité, de marquage et d'information valables pour les gants de protection et les manchettes.						
		Tour de main (mm)	Longueur de la main (mm)	Taille du gant	Longueur minimale du gant (mm)			
		152	160	6	220			
		178	171	7	230			
		203	182	8	240			
		229	192	9	250			
		254	204	10	260			
		279	15	11	270			
EN ISO 21420 : 2020 remplace la norme homologuée EN420+A1:2009.								
Contact alimentaire								
	Gants adaptés au contact alimentaire	Les gants utilisés pour manipuler les produits alimentaires doivent être composés de matériaux spécifiques autorisés par la réglementation et soumis à des tests, selon la Directive Européenne 85/572 et les règlements 1935/2004 et 10/2011 (ancienne directive 2002/72). Ils permettent de vérifier leur innocuité et leur inertie notamment en termes de migration de particules. S'il existe des restrictions pour certains groupes d'aliments, elles doivent être mentionnées.						
Protection contre les risques chimiques								
Ancienne classification EN 374:2003		Nouvelle classification EN ISO 374:2016						
EN 374-2 (résistance à la pénétration)	EN ISO 374-2 	EN 374-1 Type C		<ul style="list-style-type: none"> • Résistance à l'étanchéité • Temps de perméation : supérieur ou égal à 10 mn pour au moins 1 produit chimique de la nouvelle liste 				
EN 374-2 (micro-organismes)	EN ISO 374-2 	EN 374-5		<ul style="list-style-type: none"> • Résistance à l'étanchéité 				
		EN 374-5 Virus		Test ISO 16604:2004 (pour des gants qui revendiquent la protection contre les virus et tous les gants de protection chimique > 40 cm)				
EN 374-3 (12 produits chimiques)	EN ISO 374-3 	EN 374-1 Type B	EN ISO 374-1/Type B 	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance à l'étanchéité • Temps de perméation : supérieur ou égal à 30 mn pour au moins 3 produits chimiques de la nouvelle liste 				
		EN 374-1 Type A	EN ISO 374-1/Type A 	<ul style="list-style-type: none"> • Résistance à l'étanchéité • Temps de perméation : supérieur ou égal à 30 mn pour au moins 6 produits chimiques de la nouvelle liste 				
Test de perméation : Rappel : la perméation est un mouvement des molécules à travers le gant. Le temps de perméation est reporté en minute pour chaque échantillon testé.								
Classe		0	1	2	3	4	5	6
Temps de perméation (mm)		< 10	10	30	60	120	240	> 480

Lettre code	Substance chimique
A	Méthanol
B	Acétone
C	Acétonitrile
D	Dichlorométhane
E	Sulfure de carbone
F	Toluène
G	Diéthylamine
H	Tétrahydrofurane
I	Acétate d'éthyle
J	n-Heptane
K	Soude caustique 40 %
L	Acide sulfurique 96 %
M	Acide nitrique 65 %
N	Acide acétique 99 %
O	Ammoniaque
P	Peroxyde d'hydrogène 30 %
S	Acide fluohydrique 40 %
T	Formaldéhyde 37 %

USAGE COURT

VOIR PAGE 143

POUR DÉTERMINER VOTRE TAILLE DE GANTS



MARQUAGE DU GANT :

- IDENTIFICATION DU FABRICANT OU DU RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHÉ
- NOM ET RÉFÉRENCE DU GANT
- TAILLE
- DATE DE PÉREMPTION SI NÉCESSAIRE

- MARQUAGE CE
- NOTICE D'INFORMATION

LES MATIÈRES DES GANTS

	Latex naturel	Néoprène	Nitrile	Fluoroélastomère	Vinyle (PVC)
Acétaldéhyde (aldéhyde acétique)	+	+	-	-	-
Acétate d'ammonium	++	++	++	++	++
Acétate d'éthyle	-	+	=	=	-
Acétate de butyle	-	+	+	=	-
Acétate de vinyle	-	=	=	=	-
Acétone	=	=	-	-	-
Acide acétique à 50 %	++	++	=	=	++
Acide acétique glacial	+	++	=	=	=
Acide chlorhydrique à 30 % et à 5 %	++	++	++	++	++
Acide chromique	=	+	=	=	+
Acide citrique	++	++	++	++	++
Acide fluorhydrique à 30 %	+	++	+	+	++
Acide formique à 90 %	+	++	=	=	++
Acide lactique à 85 %	+	++	+	+	++
Acide nitrique à 20 %	+	++	+	+	++
Acide oléique	+	++	++	++	+
Acide oxalique	++	++	++	++	++
Acide phosphorique à 75 %	++	++	++	++	++
Acide sulfurique concentré	=	+	=	-	+
Acide sulfurique dilué (batterie)	++	++	++	++	++
Alcool amylique	=	+	+	+	=
Alcool benzylique	=	+	=	++	+
Ammoniaque concentrée	++	++	+	+	++
Aniline	=	++	-	+	=
Asphalte	-	=	++	++	=
Benzaldéhyde (aldéhyde benzoïque)	-	=	=	+	-
Benzène	-	-	=	++	-
Betteraves	++	++	++	++	++
Beurre	-	++	++	++	=
Bicarbonate de potassium	++	++	++	++	++
Bicarbonate de sodium	++	++	++	++	++
Bichromate de potassium	=	++	++	++	++
Bisulfite de sodium	++	++	++	++	++
Boissons alcoolisées	++	++	++	++	++
Boissons sans alcool	++	++	++	++	++
Borax	++	++	++	++	++
Bromures	=	++	++	++	=
n - butanol (alcool butylique)	+	++	++	++	++
Butoxyethanol	+	++	++	++	=
Carbonate d'ammonium	++	++	++	++	++
Carbonate de potassium	++	++	++	++	++
Carbonate de sodium	++	++	++	++	++
Chaux éteinte	++	++	++	++	++
Chaux vive	++	++	++	++	++
Chlore	=	++	++	++	=
Chloroacétone	++	++	-	-	-
Chloroforme	-	-	=	+	-
Chlorure d'ammonium	++	++	++	++	++
Chlorure de calcium	++	++	++	++	++
Chlorure de méthylène	-	=	=	+	-
Chlorure de potassium	++	++	++	++	++
Chlorure de sodium	++	++	++	++	++
Créosote	=	++	++	++	+
Crésol	=	++	++	++	+
Cyanure de potassium	++	++	++	++	++
Cyclohexane	-	++	++	++	=
Cyclohexanol	++	++	++	++	++
Cyclohexanone	+	=	-	-	-
Décolorants pour coiffure	++	++	++	++	++
Dés herbants	+	++	++	++	+
Détergents ménagers	++	++	+	+	++
Diacétone alcool	++	++	+	=	-
Dibutyléther	-	=	+	+	=
Dibutylphthalate	=	++	++	++	-
Dichloroéthane	-	=	=	++	-
Diéthanolamine	++	++	++	++	++
Dioctylphthalate	=	++	++	++	-
Eau de javel	+	++	++	++	+
Eau oxygénée	=	++	++	++	++
Eau régale	-	+	=	=	=
Engrais	++	++	++	++	++
Essence de térébenthine	-	=	++	++	=
Essence voiture	-	+	++	++	=
Ethanol (alcool éthylique)	+	++	++	++	++
Ether de pétrole	-	=	++	++	-
2-Ethoxyethanol	=	++	++	++	+
2-Ethoxyethylacetate	-	++	=	=	-
Éthylamine	-	+	-	-	-
Éthylamine	=	++	++	++	=
Éthylène glycol	++	++	++	++	++
Fixateurs	++	++	++	++	++
Fluides hydrauliques (esters)	++	++	++	++	=
Fluorures	=	++	++	++	=
Formaldéhyde (formol) à 30 %	++	++	++	++	++
Fuels	=	++	++	++	++
Furoil (furfuroil ou furaldéhyde)	+	++	-	++	-
Gazoil	-	+	++	++	+
Glycérine	++	++	++	++	++
Glycols	++	++	++	++	++
Graisses animales	=	++	++	++	+
Graisses minérales	-	=	++	++	=
Hexane	-	+	++	++	=
Huile d'arachide	-	++	++	++	=
Huile d'olive	-	++	++	++	=
Huile de coupe	-	++	++	++	++
Huile de lard	-	++	++	++	=
Huile de lin	-	++	++	++	=
Huile de navette	-	=	++	++	-
Huile de paraffine	-	=	++	++	=
Huile de pin	-	=	++	++	=
Huile de ricin	-	++	++	++	=
Huile de soja	-	++	++	++	=
Huiles de frein (lookheed)	=	++	++	++	+
Huiles de graissage	-	=	++	++	=
Huiles diesel	-	=	++	++	=
Huiles hydrauliques (pétrole)	-	=	++	++	=
Huiles pour turbines	-	=	++	++	=
Hydroxyde de calcium	++	++	++	++	++
Hypochlorite de calcium	++	++	++	++	++
Hypochlorite de sodium	++	++	++	++	++
Isobutanol (alcool isobutylique)	+	++	++	++	++
Isobutylcétone	++	+	-	-	-
Kérosène	-	+	++	++	+
Lait et produits laitiers	=	++	++	++	-
Lessives en poudre	++	++	++	++	++
Magnésie	++	++	++	++	++
Méthanol (alcool méthylique)	=	+	++	++	+
2-Méthoxyethanol	=	++	++	++	+
Méthylamine	+	++	++	++	++
Méthylaniline	=	=	++	++	++
Méthyléthylcétone	+	=	-	-	-
Méthylisobutylcétone	+	=	-	-	-
Monochlorobenzène	-	=	=	++	-
Monoéthanolamine	++	++	++	++	++
Naphta (white spirit)	-	+	++	++	+
Naphtalène	-	=	+	++	-
Nitrate d'ammonium	++	++	++	++	++
Nitrate de calcium	++	++	++	++	++
Nitrate de potassium	++	++	++	++	++
Nitrate de sodium	++	++	++	++	++
Nitrobenzène	-	=	-	++	-
Nitropropane	=	=	-	-	-
Octanol (alcool octylique)	++	++	++	++	++
Parfums et essences	++	++	++	++	++
Peinture à l'eau	++	++	++	++	++
Peinture glycérophtalique	-	=	++	++	=
Perchloréthylène	-	=	++	++	=
Permanganate de potassium	++	++	++	++	++
Phenol (acide phénique)	=	+	+	+	+
Phosphates de calcium	++	++	++	++	++
Phosphates de potassium	++	++	++	++	++
Phosphates de sodium	++	++	++	++	++
Poissons et crustacés	=	++	++	++	=
Potasse concentrée	++	++	+	++	++
Produits pétroliers	-	=	+	++	=
Produits pour mise en plis	++	++	++	++	++
Résines polyesters	-	=	+	+	=
Shampoings	++	++	++	++	++
Silicates	++	++	++	++	++
Soude concentrée	++	++	+	++	++
Styrène	-	=	++	++	-
Sulfate de potassium	++	++	++	++	++
Sulfate de sodium	++	++	++	++	++
Sulfate de zinc	++	++	++	++	++
Sulfites, bisulfites, hyposulfites	++	++	++	++	++
Teintures (cheveux)	++	++	++	++	++
Tétrachlorure de carbone	-	=	+	++	=
THF = Tétrahydrofuranne	=	=	-	-	-
Toluène	-	=	+	++	=
Tributylphosphate	-	=	-	-	-
Trichloréthylène	-	=	=	++	-
Triéthanolamine à 85 %	++	++	++	++	++
Trinitrobenzène	-	=	+	++	=
Trinitrotoluène	-	=	+	++	=
Triphénylphosphate	=	+	-	-	-
Vinaigre et condiments	++	++	++	++	+
Volailles	=	++	++	++	-
Xylène	-	=	+	++	=
Xylophène	-	=	+	++	=

Cette table ne donne que des indications générales sur les matériaux. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la nature exacte du produit chimique, sa température, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion, etc. **Nous vous recommandons de vous référer aux informations sur les résistances chimiques de chaque gant* et de mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions réelles d'utilisation.**











- ++ Excellent Le gant peut être utilisé en contact prolongé avec le produit chimique (dans la limite du temps de passage)*.
- + Bon Le gant peut être utilisé en contact intermittent avec le produit chimique (pour une durée totale inférieure au temps de passage)*.
- = Moyen Le gant peut être utilisé contre des éclaboussures du produit chimique.
- Déconseillé L'usage de ce gant n'est pas recommandé.

■ Latex naturel
 ■ Néoprène
 ■ Nitrile
 ■ Fluoroélastomère
 ■ Vinyle (PVC)

Source MAPA



PROTECTION DU CORPS

PICTO	NORMES	TYPE	PICTO TYPE	LIBELLÉS ET SPÉCIFICITÉS
Protection contre les risques chimiques				
	EN 1073-2			Exigences pour les vêtements de protection non ventilés contre la contamination radioactive sous forme de particules.
	EN 943-2	Type 1 : Substances chimiques gazeuses et vapeurs		Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et les particules solides. Exigences pour les combinaisons de protection chimique étanches aux gaz (type 1) destinées aux équipes de secours.
	EN 943-1	Types 1 et 2 : Substances chimiques gazeuses et vapeurs	 	Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et les particules solides. Exigences pour les combinaisons de protection chimique ventilées et non ventilées «étanches aux gaz» (type 1) et «non étanches aux gaz» (type 2).
	EN 14605+A1	Type 3 : Liquides		Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides. Exigences pour les vêtements dont les éléments de liaison sont étanches aux liquides (Type 3) ou aux pulvérisations (Type 4) y compris les articles d'habillement protégeant seulement certaines parties du corps (Types PB3 et PB4).
		Type 4 : Aérosols		Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et particules solides. Vêtements étanches aux gaz (Type 1) destinés aux équipes de secours.
	EN ISO 13982-1+A1	Type 5 : Particules solides, fibres		Vêtements de protection à utiliser contre les particules solides transportées par l'air.
	EN 13034+A1	Type 6 : Pulvérisations légères, éclaboussures de faible intensité		Vêtements offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides.
	EN 14126			Exigences pour les vêtements de protection contre les agents infectieux (liquides et poussières contaminées).

